

Alain Lambert : "Ce que demande la Commission est irréalisable"

Le Monde du 25 octobre 2003

Alain Lambert, ministre délégué au budget, justifie les choix du gouvernement dans l'élaboration du budget pour 2004 par la volonté d'"encourager le travail". Il admet "la nécessité du pacte de stabilité" mais juge que ses "règles" doivent être appliquées avec "discernement".

Le texte de cet entretien a été relu et amendé par M. Lambert.

La partie recettes du projet de loi de finances pour 2004 vient d'être adoptée par l'Assemblée. La discussion continue sur le volet dépenses. Quels choix politiques ce budget reflète-t-il ?

Le budget est à la politique ce que le solfège est à la musique. Celui de 2004 traduit le choix majeur du gouvernement : encourager le travail. C'est le sens de la hausse du smic, du relèvement de la prime pour l'emploi et de la baisse de l'impôt sur le revenu. Enfin, nous poursuivons la réduction des charges sociales, ciblée sur les salaires les plus modestes.

Le gouvernement a beaucoup communiqué sur les baisses d'impôt. Pourtant les prélèvements obligatoires sont globalement stables. Cela ne brouille-t-il pas votre message ?

Baisser l'impôt sur le revenu, c'est dire aux Français qu'on veut leur laisser davantage profiter du fruit de leur travail. Relever la prime pour l'emploi va dans le même sens. Ces mesures sont très bien comprises. Par ailleurs, nous relevons la taxe sur le gazole, mais la philosophie est différente. En France, l'écart entre les taxes sur l'essence et le gazole est le plus élevé de tous les pays développés. Il n'est plus possible de rester dans cette situation. Or quel est le meilleur moment pour rééquilibrer les deux ? C'est incontestablement lorsque le prix du pétrole est plus bas et le taux de change entre l'euro et le dollar le plus favorable afin que le consommateur ne soit pas pénalisé par une hausse des prix à la pompe. Ces conditions sont réunies.

Comment se construit le budget de l'Etat ?

L'architecture du budget est très contrainte par les dépenses engagées au cours des années passées. Celles-ci se retrouvent dans les intérêts de la dette, les pensions et salaires des fonctionnaires, les transferts aux ménages et la politique de l'emploi. Les deux premiers postes sont inéluctables. Les deux autres regroupent des dépenses sensibles, difficiles à modifier d'une année sur l'autre. Au total, ces quatre postes représentent environ 210 milliards d'euros, sur un budget total, en 2004, de 280 milliards d'euros. La marge de manœuvre du gouvernement est donc assez faible. Pour retrouver plus d'aisance, nous devons faire des réformes de structure. C'est pour cela que j'ai décidé de consolider notre nouveau rendez-vous budgétaire avec les ministres, en janvier ou février de chaque année, afin de voir avec eux quelles réformes structurelles ils peuvent mener et quelle marge ils peuvent dégager grâce à une meilleure organisation de leur administration. Dès 2005, pour le projet de loi de finances de 2006, nous pourrons nous appuyer sur un nouvel instrument pour le budget : la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui nous permettra de déterminer pour

chaque ministère des moyens globaux et des objectifs. Pour la première fois, on pourra dire aux Français ce qu'on fait vraiment de leur argent et avec quel résultat.

La Commission européenne a adopté, le 21 octobre, une recommandation exigeant de la France une réduction de 6 milliards d'eu-ros de son déficit structurel dès 2004. Vous n'avez pas mentionné cette contrainte aux députés...

Le ministre de l'économie, Francis Mer, avait déjà longuement parlé de la situation des finances publiques et de notre relation avec la Commission lors de l'ouverture des débats. La demande de Bruxelles ne donnait pas lieu à une modification des travaux de l'Assemblée. Le débat sur le budget va d'ailleurs se dérouler jusqu'à la fin décembre.

Vous voulez dire que d'ici là, vous pouvez encore prendre en compte ces demandes ?

Nous poursuivons le dialogue. Cela étant, le budget inclut déjà le maximum d'économies qu'il est possible de faire, compte tenu du contexte économique.

Vous avez déjà dit cela à la Commission, mais elle vous demande davantage.

La Commission reconnaît notre action en matière de réformes structurelles et soyez assurés que nous faisons le maximum pour réduire le déficit. Si nous avons la chance d'avoir une croissance plus forte, la totalité des bonnes surprises en matière de recettes fiscales sera consacrée à la réduction du déficit.

Ce n'est pas ce que demande Bruxelles...

Nous avons choisi de faire preuve d'une grande sincérité budgétaire. Cela serait facile de présenter un budget avec des prévisions de recettes plus optimistes. Ce n'est pas notre choix. Nous avons fait le maximum. Ce que demande la Commission en matière de dépenses est irréalisable, sauf à supprimer des transferts aux ménages ou encore réduire notre politique pour l'emploi. Cela irait à rebours de la politique voulue par le gouvernement.

Ce constat ne signe-t-il pas l'avis de décès du pacte de stabilité ?

Au contraire. Je crois toujours à l'utilité et à la nécessité du pacte. Mais les règles qu'il édicte trouveront toute leur légitimité lorsqu'elles auront été appliquées avec discernement sur toute la durée d'un cycle économique. Je crois ainsi qu'il aurait fallu être plus exigeant, réduire les déficits, voire dégager des excédents, lorsque la croissance était plus forte.

Faut-il alors revoir le pacte ?

Non, il faut savoir à partir de quelle phase du cycle économique on commence à l'appliquer. C'est en quelque sorte ce que nous proposons avec nos règles de comportement associées à la programmation pluriannuelle de réduction des déficits. C'est notre contribution à la réflexion de la Commission.

En l'état actuel, la Commission va cependant devoir vous sanctionner.

C'est son rôle de faire appliquer le traité, mais je ne pense pas que le conseil des ministres européen puisse prendre des mesures qui précipiteraient la France, et demain l'Allemagne, dans la récession. Le dialogue entre la Commission et le Conseil se poursuit et je suis sûr que nous trouverons les solutions les plus appropriées.

N'était-il pas possible de faire plus d'économies sur la Sécurité sociale ?

Pour 2004, le message est clair : il ne doit pas y avoir d'augmentation du déficit de la Sécurité sociale par rapport à 2003. Et nous devons nous fixer comme objectif, à moyen-long terme, que les dépenses remboursées par l'assurance-maladie n'évoluent pas plus vite que la richesse nationale.

Sinon, cela signifie que nous envisageons de faire financer nos déficits par les générations futures ou bien par une hausse des cotisations.

Le vieillissement de la population ne rend-il pas inéluctable que les dépenses de santé progressent plus vite que la richesse nationale ?

Il faut compenser cette pression à la hausse des dépenses par une révision complète de l'action publique et une réorganisation de nos administrations pour en réduire le coût. Aujourd'hui, le niveau total de la dépense publique en France excède celui de nos voisins de 6 points de PIB, ce qui représente 90 milliards. C'est l'équivalent du produit cumulé de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe d'habitation. Cela illustre pour nos concitoyens les excès de dépenses.

Quelle méthode proposez-vous pour réduire cet écart ?

Quand j'étais dans l'opposition, j'ai eu la chance de participer à l'élaboration de la LOLF. Nous avons dominé notre réflexe partisan pour donner à la France un instrument de compétitivité et de modernisation. L'opposition gagnerait beaucoup à s'accorder à son tour avec la majorité pour ramener notre dépense publique à un niveau comparable à celui de nos voisins. Ce serait pour elle un élément de crédibilité politique. Car nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons que la France reste compétitive. Or nous n'y parviendrons pas par de petites coupes budgétaires classiques. Il faut des réformes. Nous avons, par exemple, déjà ouvert deux chantiers : la rationalisation des achats publics - l'Italie nous a montré le chemin en créant une plate-forme d'achats qui lui permettra d'économiser 3 milliards en 2003 - et la rationalisation de la gestion du parc immobilier de l'Etat.

Cela ne suffira pas pour atteindre les 90 milliards que vous évoquez...

Il faut, bien sûr, aller plus loin. N'est-ce pas le débat qui a été ouvert en Allemagne par le chancelier Schröder, qui a parlé ouvertement d'évolution de l'Etat-providence ? Pourquoi la France en serait-elle incapable ?

Vous dites souvent aux ministres : faites de la politique, plutôt que de demander des crédits...

Quand on me dit qu'un budget progresse de 3 %, je réagis en Français moyen et je me dis que cela va me coûter 3 % de plus. Plutôt qu'entendre parler de crédits, je préfère que l'on me parle de résultats et de progrès concrets dans la vie des Français. Puisque nous dépensons plus que nos voisins, l'objectif des ministres doit être de faire mieux sans plus d'argent public, voire avec moins. C'est possible. C'est ce que j'ai fait dans ma ville, à Alençon.

Vous avez accepté, avec les députés, de mettre en place une commission pour simplifier l'impôt, êtes-vous favorable à un rapprochement de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour parvenir à une retenue à la source ?

Cela ne me semble pas opportun. Cela suppose la suppression de la "conjugalité" de l'impôt et du quotient familial. Cela me paraît difficile dans un pays qui attache beaucoup d'importance à la famille. En généralisant la mensualisation et le prélèvement direct sur le compte bancaire du contribuable, l'impôt sur le revenu peut être collecté à des coûts équivalents à ceux des pays qui le prélèvent à la source.

Aucun sujet ne sera tabou, mais dès lors que la commission a pour mission d'étudier l'impôt sur le revenu, ce ne sera pas le cœur de sa réflexion. C'est à elle de décider.

Propos recueillis par Sophie Fay et Christophe Jakubyszyn

"Quatre objectifs" pour réformer l'impôt

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur la loi de finances, le ministre délégué au budget avait pris l'engagement de constituer une commission sur la réforme de l'impôt. Interrogé sur cette perspective et sur le cahier des charges d'une telle commission, Alain Lambert a répondu au *Monde* qu'il se disposait à mettre en place cette structure "*dès le 15 janvier*" et qu'il entendait "*lui donner quatre objectifs principaux*", qu'il a définis en ces termes : "*comparer notre niveau réel de prélèvement avec celui de nos voisins, en étudiant par catégorie d'impôt ; examiner la contribution à la charge publique par catégorie de contribuables ; rechercher le seuil à partir duquel un impôt devient improductif ; simplifier l'impôt, notamment pour remettre à plat certaines niches fiscales*".

[Retour](#)